

CONDITIONS GENERALES DE LOCATION COURTE DUREE

1/ La S.A.R.L. Les petits guidons, ci-après dénommée « le Loueur », se réserve le droit d'apprécier la capacité et l'aptitude du client à utiliser un vélo dans le cadre du service de location. Le client, ci-après dénommé « le Locataire », déclare être apte à la pratique du vélo et n'avoir aucune contre-indication médicale. Il déclare également être couvert par une assurance responsabilité civile.

2/ Le « Locataire » accepte cette offre sans réserve et s'engage à respecter les dispositions contractuelles du présent contrat.

3/ Propriété

Le matériel loué (vélos et accessoires) reste la propriété exclusive du Loueur pendant toute la durée de la location. A ce titre, le matériel est insaisissable par des tiers. Le Locataire n'a pas le droit de le céder ni de le sous-louer à un tiers. Il ne peut apporter aucune modification superficielle ou substantielle au matériel.

4/ Responsabilité

Le Locataire reconnaît que le matériel loué est en bon état de fonctionnement et conforme à la réglementation en vigueur lors de la location. Le Locataire s'engage à ce qu'il soit utilisé avec soin, pas au-delà de ses capacités. En cas de défaillance technique du matériel loué, le Locataire ne peut entreprendre des réparations qu'après l'accord de la S.A.R.L. Les petits guidons. En aucun cas le Locataire ne pourra réclamer des dommages et intérêts. Le Locataire déclare que les utilisateurs du matériel sont aptes à la pratique du vélo et n'ont aucune contre-indication médicale. Il s'engage à ce que ces derniers respectent le Code de la route. S'ils contrevenaient aux lois et aux réglementations en vigueur, la S.A.R.L. Les petits guidons ne pourrait en aucun cas être tenue pour responsable. En cas d'intervention du Loueur dans le paiement d'amendes, contraventions ou PV, le Loueur facturera au Locataire un montant forfaitaire de 25 euros par intervention au titre des frais de dossier. La location opère le transfert de la garde juridique du matériel au Locataire. Celui-ci dégage La S.A.R.L. Les petits guidons de toutes responsabilités découlant de l'utilisation du matériel loué et des itinéraires éventuellement suggérés, notamment en ce qui concerne les accidents et dommages causés à des tiers. Le Locataire assume la responsabilité totale du matériel dès sa prise en charge en nos locaux et jusqu'à sa restitution. Il est le seul responsable de tous dégâts causés au matériel ou du fait du matériel. En cas de sinistre, le matériel sera facturé au prix du matériel neuf ainsi que les frais de remise en état suivant le tarif en cours.

5/ Assurances

5.a- Sans contracter notre assurance Tulip

Le Locataire fait son affaire de tous risques de mise en jeu de sa responsabilité civile, à raison de tout dommage causé par le matériel, ou de toute utilisation pendant qu'il est sous sa garde. Il peut assurer le matériel pour sa valeur de remplacement à neuf. L'assurance devra alors couvrir les risques de vol, de perte ou détérioration quelle qu'en soit la cause ou la nature.

5.b- En contractant notre assurance Tulip

Le Locataire assure le vélo loué selon la grille tarifaire ci-dessous et ne règlera que 10% de la réparation en cas de casse ou 10% du prix du vélo en cas de vol si les conditions de mytulip.io sont respectées.

Valeur du vélo TTC	Jusqu'à 1000€	De 1000€ à 3000€	De 3000€ à 5000€	Plus de 5000€
Prix assurance par jour	2€	3€	5€	6€

6) Réservation

Toute réservation implique l'adhésion sans réserve à nos conditions générales de location courte durée S.A.R.L. Les petits guidons. Toutes les réservations doivent faire l'objet d'un écrit, courrier ou e-mail de la part du client et ne seront acceptables que dans la limite des stocks disponibles. Le matériel faisant l'objet

d'une réservation acceptée demeurera disponible 120 minutes après la date et heure de départ prévue.

7/ Conditions d'annulation

- Annulation à plus de 15 jours du début de la location : restitution des arrhes versés

- Annulation 15 jours avant le début de location : frais d'annulation de 30% du montant de la location

- Annulation 5 jours avant le début de la location : frais d'annulation d'un montant de 100% du montant de la location

8) Tarifs

Le Loueur met à la disposition du Locataire un ou plusieurs vélos ainsi que leurs accessoires dans les conditions tarifaires en vigueur au jour de la signature du contrat de location. Ces tarifs sont décrits sur le site Internet www.lespetitsguidons.com. Les tarifs de location sont susceptibles de modifications.

9) Conditions de règlement

Un acompte de 30% est demandé à la réservation et le solde au plus tard 5 jours avant le début de location. Le Locataire pourra payer par virement bancaire, chèque ou paiement en ligne. Les frais de banque éventuellement générés par le virement, notamment venant de l'étranger, seront exclusivement à la charge du client. Ils seront donc systématiquement refacturés par la S.A.R.L. Les petits guidons au Locataire.

10) Dépôt de garantie

Préalablement à la remise du matériel loué, le contractant doit verser un dépôt de garantie d'un montant forfaitaire pour chaque matériel loué. En cas de sinistre ou non restitution du (ou partie du) matériel loué, le matériel lui sera facturé au prix du matériel neuf et leurs frais de remise en état au tarif en cours (cf. paragraphe Responsabilité). Le dépôt de garantie peut être encaissé immédiatement et sans préavis dans le cas de non-respect du présent contrat, et notamment dans les cas suivants :

- Défaut de restitution du matériel à la date stipulée par le présent contrat.

- Défaut de paiement de(s) (la) facture(s).

Le dépôt de garantie sera rendu au contractant ou détruit au terme du présent contrat une fois l'intégralité du matériel loué restitué et vérifié, et la ou les facture(s) acquittée(s).

11) Durée de location / Restitution

Le Locataire doit restituer les biens loués au point de restitution, aux date et heure prévues indiquées sur la facture. Si le Locataire souhaite prolonger la durée de la location et modifier cette date, il doit en informer le Loueur au minimum 24 heures avant la fin théorique de la période de location et obtenir préalablement son accord. Le Loueur précisera les montants supplémentaires dus. Les sommes supplémentaires devront être payés en ligne lors de la formalisation de l'accord par mail par le Loueur.

12) Vol

12.a- Sans souscription à l'assurance Tulip

En cas de vol du (ou partie du) matériel loué, la S.A.R.L. Les petits guidons se verra contrainte de facturer le matériel non restitué au prix du matériel neuf suivant le tarif en cours (cf. paragraphe Responsabilité).

12.b- Avec souscription à l'assurance Tulip

Le Locataire s'engage à respecter les conditions de l'assurance mytulip.io et se verra facturé 10% du prix du matériel.

13) Informatique et Libertés

En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, le Locataire bénéficie d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui le concernent. S'il souhaite exercer ce droit et obtenir communication des informations le concernant, il est possible d'en faire la demande par mail à hello@lespetitsguidons.com.

Prénom, nom :

Date :

Signature précédée de la mention « lu et approuvé » :